

Accompagnement à la création ou reprise d'entreprise AGEFIPH



Objectifs

Faciliter la création ou la reprise d'entreprise aux personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, par un accompagnement renforcé

Prendre en compte l'impact du handicap sur le projet de création/reprise

Identifier des modalités d'aménagement et de compensation du handicap

Accéder, sous conditions, aux « plus » de l'Agefiph :

- Possibilité de bénéficier d'une aide à la création/reprise d'entreprise de 6300 €
- Possibilité de bénéficier d'une « trousse de 1^{ère} assurance » financée pendant 2 ans

Modalités pédagogiques

Accompagnement jusqu'à la création/reprise effective de l'entreprise : réalisé essentiellement en individuel (maxi 25 heures) et pouvant comporter des temps en collectif (maxi 20 heures)

Soutien après la création/reprise réalisé en individuel (maxi 15 heures au cours des 3 premières années)



Public et prérequis

Toute personne ayant une reconnaissance de travailleur handicapé accompagnée par Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale ou une structure habilitée à délivrer le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Projet de création/reprise défini, accompagnement peut être en complément des autres dispositifs de droit commun



Durée et rythme

Accompagnement individualisé ajusté aux besoins de la personne

Rencontres régulières avec le conseiller (via rendez-vous physique, entretien en visioconférence, échanges par téléphone ou par email)

Lieu

Savoie et Haute-Savoie dans les locaux de AIDER sur les territoires



Dates

Dispositif d'accompagnement ouvert toute l'année

Conditions d'admission

Fiche d'orientation et de liaison complétée par structure accompagnatrice à adresser à

nathalie.pidoux@aider73.fr

1^{er} entretien téléphonique avec un conseiller pour valider les prérequis

Programme détaillé

L'étude comprend la réalisation d'un Business Plan complet avec : la description du projet et de l'adéquation Homme/projet, une étude de marché, un prévisionnel financier sur 3 ans et les justificatifs nécessaires, le choix du statut juridique.

Le délai de montage du dossier, avec le conseiller entreprise de AIDER est de 2 mois en moyenne (selon avancement) et l'instruction du dossier par l'Agefiph est d'un mois minimum

Le versement de la subvention nécessite de justifier de factures acquittées (plusieurs échéances)



Modalités de suivi et d'évaluation

- Fiche éligibilité
- Plan d'accompagnement personnalisé
- Fiche de suivi d'accompagnement
- Feuilles émargement (accompagnement et post création)
- Plan d'actions
- Plan de suivi personnalisé

Moyens pédagogiques



- Bureau dédié
- Fiches méthodologiques
- Utilisation de ressources en ligne
- Réseau entrepreneurial

Accessibilité

Cette action garantit aux personnes en situation de handicap un accueil et un suivi personnalisé, des locaux accessibles, une pédagogie adaptée pour la réussite de chacun.

Intervenants

Conseillers Entreprise

Coût

Financement par l'Agefiph

Coût à la charge du participant : gratuit

Contact

Nathalie PIDOUX

Coordinatrice

Tel : 06 95 09 19 99 ou 04 79 84 44 94

Email : nathalie.pidoux@aider73.fr